

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 16 octobre 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 10 octobre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. THOMAS Luc	À M. MARION Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2024

Monsieur le Président accueille les membres du Bureau.

Martine BRUNON est désignée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2024

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Compte-rendu de la Commission Révision de la Charte du 17 septembre 2024 : Au cours de cette réunion, la Commission a travaillé sur la prise en compte des avis sur la version 1 du projet de charte transmis par la Fédération des Parcs naturels régionaux et par la Commission espaces protégés du conseil national de protection de la nature.
- Compte-rendu du comité de pilotage du Schéma directeur énergétique du 25 septembre 2024 : En l'absence de Luc THOMAS, c'est Marie MOTTOT qui présente les principaux points abordés lors de cette réunion. Le territoire présente un gros potentiel notamment sur le photovoltaïque. Cela sera à affiner lors du prochain atelier qui se réunira le 30 octobre. Il y a aussi un peu de potentiel concernant le solaire thermique et la méthanisation.

Charles ZILLIOX indique qu'il trouve très intéressant, les travaux menés dont l'objectif est de révéler les potentialités du territoire. Il faudra aussi s'intéresser à la mise en œuvre de ce schéma.

Une présentation plus détaillée de ces travaux sera faite lors de la prochaine réunion du comité syndical prévue le 6 novembre.

- Comité de pilotage du PSE (paiement pour services environnementaux) du Haut-Pilat du 30 septembre 2024 : Valérie PEYSSELON rappelle les principaux enjeux de ce projet. Une trentaine d'exploitations est engagée dans ce projet qui permet aux agriculteurs d'être financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne en rétribution de services environnementaux rendus par l'activité agricole sur le Haut Pilat sur une période de 3 ans. L'information principale est que le budget nécessaire pour 2024 est supérieur au budget prévisionnel. Après 2026 (date de fin du PSE Haut-Pilat), l'Agence de l'eau indique que le secteur du Haut Pilat ne sera plus un secteur où son intervention portera prioritairement. Valérie PEYSSELON trouve cela dommage, car une belle dynamique a été engagée avec les agriculteurs.

Lucien BRUYAS demande si cette action a pour effet de faire évoluer les pratiques.

Valérie PEYSSELON répond que oui.

Sandrine GARDET ajoute qu'il y a une obligation de résultats et non de moyens. Certains n'ont pas eu besoin de changer leurs pratiques, car ils faisaient déjà bien.

Marie MOTTOT ajoute que ce programme permet la valorisation de bonnes pratiques déjà existantes.

3 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

3.1 Création d'une nouvelle muséographie pour la Maison du Châtelet à Bourg-Argental – tranche 1

Martine MAZOYER présente ce projet.

La Maison du Châtelet est un bel ensemble architectural en pierre du XVe siècle et du XVIIIe siècle qui appartient à la Commune de Bourg-Argental. Elle est composée d'un Châtelet (élément de défense du bourg médiéval avec mâchicoulis et chemin de ronde datant initialement de la fin du XVe siècle) et d'un ancien hôtel particulier.

Ce bâtiment a été rénové et réhabilité entre 1999 et 2001 pour recevoir l'Office du Tourisme du Pilat, où une exposition et un film présentent le cœur de la vallée de la Déôme : la richesse de son passé industriel et de ses savoir-faire actuels, ainsi que la diversité de son patrimoine naturel. Le rez-de-chaussée comprend, par ailleurs, une salle d'exposition permanente du Parc naturel régional du Pilat.

Une convention entre la Commune de Bourg-Argental et le Parc du Pilat permet de formaliser la mise à disposition de locaux, à titre gratuit, pour l'installation d'un espace muséographique et d'une salle des savoir-faire locaux.

La Communauté de communes des Monts du Pilat détient depuis 2003, la compétence « Accueil et informations touristiques ». A ce titre, la Commune loue à la Communauté de communes une partie de la Maison du Châtelet pour le développement de l'animation touristique locale.

Cette démarche coordonnée de valorisation touristique permet d'assurer, dans un lieu unique un service d'accueil et d'information touristiques et culturels constant et de qualité et un développement du site comme lieu d'animation et de découverte, générateur de retombées économiques et d'accroissement de la notoriété du territoire.

Depuis 2019, les 3 structures : Commune de Bourg-Argental, Communauté de communes des Monts du Pilat et Parc du Pilat, ont passé une convention de groupement de commandes et ont lancé une maîtrise d'œuvre avant travaux pour la réhabilitation du bâtiment et la création d'une nouvelle scénographie.

La consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la réalisation des travaux sur le bâtiment va être lancée prochainement. Le maître d'ouvrage est la Communauté de communes des Monts du Pilat. Plusieurs travaux d'accessibilité et de rénovation thermique seront réalisés. La répartition des locaux est complètement repensée.

Pour la partie scénographie qui incombe au Parc du Pilat, la partie avant-projet sommaire qui correspond à la tranche ferme du marché est terminée. Il a été choisi de présenter une scénographie portant sur le textile dans le Pilat : histoire, impact sur l'aménagement du territoire et le textile aujourd'hui.

Le Parc souhaite donc poursuivre sur un avant-projet définitif dont l'objectif est de proposer plusieurs scénarios de configuration de l'espace ainsi que les supports scénographiques.

Ces scénarios seront soumis à l'approbation des Commissions Tourisme et éducation, culture et sensibilisation et aux élus du Bureau. Des échanges auront également lieu avec les acteurs « textile » du territoire (associations et entreprises).

Il est prévu de lancer les travaux liés à la scénographie dès que les travaux de rénovation du bâtiment seront terminés. Ils consisteront en la confection des supports, l'achat et l'installation de matériel, aménagement de l'espace scénographique.

Le Parc souhaite donc solliciter un financement régional pour ce projet d'investissement d'un montant total de 40 580 € HT (tranche 1).

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 32 464 €
- Autofinancement Parc du Pilat : 8 116 €.

Jean-Philippe PORCHEROT demande si le conseil scientifique sera associé à ce travail.

Marie VIDAL-CELARIER répond que les associations et professionnels du textile seront associés.

Sandrine GARDET ajoute qu'il existe un conseil scientifique spécial « textile », qui pourra être mobilisé.

Marie VIDAL-CELARIER indique qu'il pourra y avoir plusieurs tranches de travaux relatives à ce projet. Elles seront bien sûr, présentées devant les membres du Bureau.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

4.1 Discussion relative à la prise de parts en capital au sein des deux centrales villageoises du Pilat

Charles ZILLIOX présente ce point.

Les Centrales Villageoises correspondent à un modèle de production d'énergie renouvelable développé dans les années 2010 dans les Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes. La toute première centrale villageoise a d'ailleurs vu le jour en 2014 dans la Commune des Haies sur le territoire du Parc du Pilat.

Le modèle est basée sur :

- Une participation étroite des collectivités et des populations locales,
- Des retombées économiques pour le territoire,
- Une démarche de qualité dans le respect du patrimoine bâti et paysager.

Ce modèle répond particulièrement bien aux objectifs de la Charte actuelle du Parc du Pilat et plus particulièrement à son objectif opérationnel 3.5.2 intitulé « Développer localement les énergies renouvelables dans le respect de l'environnement et des paysages ».

Pour prouver l'engagement du Parc en faveur de la production d'énergie renouvelable, il est proposé de prendre des parts de capital dans les deux centrales villageoises créées sur le Pilat.

En effet, depuis la modification du code général des collectivités territoriales le 21 février 2022, les communes et leurs groupements, par délibération de leurs organes délibérants, sont autorisées à participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables, d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone définis à l'[article L. 811-1 du code de l'énergie](#) par des installations situées sur leur territoire ou sur le territoire d'un groupement limitrophe. L'acquisition de ces actions peut être réalisée au travers de la prise de participations au capital de telles sociétés commerciales.

Cette décision pourrait être soumise au vote du Comité syndical du Parc dans sa séance du 6 novembre prochain. C'est au cours de cette même séance qu'il est prévu de présenter le Schéma directeur énergétique à l'élaboration duquel le Parc travaille actuellement.

Les deux centrales villageoises existantes sur le Pilat sont la Société par Actions Simplifiées (SAS) Centrales Villageoises de la Région de Condrieu (CVRC) née en 2013 et la Société par Actions Simplifiées (SAS) Centrales Villageoises des Monts du Pilat appelée également Pilat Watt née en 2024.

- S'agissant de celle de la Région de Condrieu, la SAS CVRC, elle est basée aux Haies (Rhône) et produit de l'énergie à partir du photovoltaïque sur toiture. Elle oeuvre sur le périmètre des communes

du Rhône du Parc et sur la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (Chuyer, Saint-Michel-sur-Rhône et actuellement Pélussin). Après une mise en production d'énergie à partir de 8 toits publics et privés équipés de panneaux photovoltaïques en 2014, la SAS CVRC s'est régulièrement agrandie et a en gestion, à ce jour, 12 installations de tailles variées pour 281 kW installés sur 1 550 m² de panneaux photovoltaïques en toiture. Elle vient de recruter un nouveau salarié, Tim BODO, grâce à un soutien de la CNR et de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. A noter que le Parc du Pilat via son programme Leader et Vienne Condrieu Agglomération avaient contribué à l'embauche du 1^{er} salarié en 2022, la SAS CVRC devenant ainsi la première centrale villageoise de France à devenir employeuse. Le coût d'une action est de 65 €.

- La société Centrales Villageoises des Monts du Pilat, appelée Pilat Watt société créée à l'été 2024, œuvre sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Pilat. Elle est issue d'un travail partenarial entre la Communauté de Communes des Monts du Pilat et l'Association Énergies Communes Renouvelables qui depuis 2 ans réfléchissent à la mise en place d'un circuit court d'électricité d'origine locale et renouvelable. La SAS Pilat Watt est codétenue par des citoyens et des collectivités locales du territoire. Deux phases opérationnelles ont été lancées, à savoir la mise en place de centrales photovoltaïques sur toitures et la vente à des acteurs locaux de l'électricité produite. En parallèle la SAS cherche à augmenter son nombre d'actionnaires en s'adressant à des citoyens, des entreprises ou des collectivités. Le coût d'une action est de 100 €.

Afin de montrer le soutien du Parc du Pilat dans ces entreprises, de conforter la dynamique en place et de pouvoir participer activement au développement et à la gouvernance de ces deux sociétés locales, il serait proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer les bulletins de souscriptions en capital pour ces deux sociétés pour une participation de l'ordre de 1 000 € pour chaque société et de nommer un représentant qui siègera au sein de chaque assemblée des sociétés.

Valérie PEYSSELON suggère de remplacer les termes : « Pour prouver l'engagement du Parc en faveur de la production d'énergie renouvelable » par « afin de réaffirmer l'engagement... ».

A la question de Jean-Michel POLETTI, Marie MOTTOT précise que peu importe le montant des parts détenus, un homme est égal à une voix.

Les membres du Bureau sont favorables à mettre ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical

4.2 Premiers éléments de bilan de la fête anniversaire du Parc du 6 octobre 2024

Charles ZILLIOX présente ce point.

La fête anniversaire du Parc, dite fête Grand Public, s'est déroulée le 6 octobre dernier à Saint-Julien-Molin-Molette. La météo pluvieuse du matin explique que les participants aient été moins nombreux qu'imaginé (1500 personnes environ). Toutefois les retours qui nous ont été faits par les partenaires présents sur la fête ou par les participants sont très positifs.

Les pompiers, la gendarmerie, la Croix rouge et la société de sécurité mobilisée n'ont enregistré aucun incident.

Les food-truck présents sur l'espace restauration ont notamment épuisé tout leur stock.

L'apéritif a réuni environ 250 personnes et a été un succès également.

Le spectacle des Sœurs Goudron a réuni entre 542 et 567 personnes (comptage Parc pour le premier chiffre et comptage Quelques Part' pour le second).

Les 4 cinés-débats (origine du Parc, Tourisme, Agriculture et Paysage) ont réuni entre 70 et 95 participants selon le sujet. Le record de 95 participants est établi par le sujet Agriculture.

Le concert dessiné a réuni 86 spectateurs, tous enchantés.

La lune présente à Saint-Julien-Molin-Molette dès le jeudi soir, a fait son effet et nous permettra sans doute d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixés d'avoir une fête mémorable.

20 Maires du territoire étaient présents et 27 Communes sur 49 étaient représentées. 1 Maire de Ville-Porte était présent et 5 Villes-Portes étaient représentées. 1 commune du périmètre d'extension était présente. Le Président du Département de la Loire était présent, ainsi que 2 députés de la Loire et 1 sénatrice de la Loire. 2 conseillers régionaux étaient présents, 3 en comptabilisant M. Mandon également conseiller régional. Le Département du Rhône était représenté par M. Marion.

C'est près d'une centaine de structures partenaires publiques ou privées qui ont contribué à la réussite de la fête, ainsi que 55 bénévoles.

Pour remercier ces bénévoles un goûter est prévu le 8 novembre à partir de 17h à la Maison du Parc.

Un bilan plus complet de l'année des 50 ans sera fait lors du comité syndical du 18 décembre.

Un abécédaire, un bandana et un tour de cou sont offerts à l'ensemble des membres du Bureau.

Christine ROBIN, au nom de l'équipe municipale de Saint-Julien-Molin-Molette, souhaite remercier le Parc et son équipe pour le travail ayant permis la tenue de cette journée festive du 6 octobre.

4.3 Groupe de travail en prévision de la révision des statuts du syndicat mixte du Parc.

Charles ZILLIOX souhaite pouvoir travailler sur l'évolution des statuts au sein d'un groupe de travail restreint mais représentatif des membres du comité syndical. La commission finances créée au début de son mandat répond à ces critères. Il propose donc de mobiliser cette commission pour la réflexion sur l'évolution des statuts. Il propose également à Robert CORVAISIER, qui lui a fait part de son intérêt pour le sujet, d'intégrer cette commission.

Robert CORVAISIER entend la proposition et demande un temps de réflexion avant d'y répondre.

Charles ZILLIOX remercie l'ensemble des participants.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 6 novembre prochain à 17h30 à l'auditorium de Saint-Romain-en-Gal. Elle sera suivie d'une réunion du comité syndical à 18h30.

La réunion du Bureau prévue le 11 décembre aura lieu à la salle des fêtes de Doizieux, salle qui accueillera ce même jour la réunion du Conseil d'administration d'IPAMAC. Une commission des finances devra également avoir lieu à 16h30 (en attente de confirmation).

Une autre réunion du comité syndical aura lieu le 18 décembre. Le lieu n'est pas fixé.

Charles ZILLIOX demande si certaines Communes souhaitent accueillir cette réunion.

Brahim HAMMOU OU ALI propose que la Ville de la Ricamarie accueille le comité syndical le 18 décembre. Charles ZILLIOX le remercie. Les services du Parc prendront contact avec la Mairie.